

	Commune de Lierneux – Manhay – Vielsalm - Houffalize ENQUETE PUBLIQUE Du 29 septembre 2025 au 29 octobre 2025
ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D’ENVIRONNEMENT Projet de catégorie B soumis à étude d’incidences Articles 90 et 95, § 7bis, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et D.74 du livre 1er du code de l’environnement	

Concerne le recours administratif introduit auprès du gouvernement wallon à l’encontre de l’arrêté des fonctionnaires technique et délégué du 25 juin 2025 refusant à la SRL Storm 49, située Borsbeeksebrug 22 à 2600 Anvers, un permis unique de classe 1 pour la construction et l’exploitation d’un parc de 3 éoliennes d’une puissance unitaire maximale de 7 MW, des aménagements annexes et de deux sous-stations électriques sur le territoire des communes de Lierneux et de Manhay : MANHAY 4^{ème} Division MALEMPRE, section A 1849X, 1849L, 1850W, 1850V, 1850A2, 1850T, 1850K, 1850R, 1848P, 1848E2 et LIERNEUX 1ère Division LIERNEUX, section G 2305W, 2305E2, 2305K2, 2305P, 2305G2, 2305N, 2305L, 2305S, 2305C2.

L'enquête publique est organisée en degré de recours sur le territoire des communes de LIERNEUX, MANHAY, VIELSALM et HOUFFALIZE conformément aux modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment **un complément à l’étude d’incidences jointe à la demande de permis initiale. Ce dossier peut être consulté à partir du 29 septembre 2025 jusqu’au 29 octobre 2025** (date de clôture de l’enquête) auprès des administrations communales des quatre communes concernées selon les modalités décrites ci-dessous. Durant l’enquête et jusqu’à la date de clôture, tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des administrations communales concernées. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous auprès de l’agent communal délégué à cet effet .

COMMUNE D’ENQUÊTE	DATE D’AFFICHAGE	DATE D’OUVERTURE DE L’ENQUETE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L’ENQUETE	MODALITÉS DE CONSULTATION DU DOSSIER	PERSONNE DE CONTACT	LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE REMISES A LA PERSONNE DE CONTACT OU ADRESSEES À :
LIERNEUX	Le 23 septembre 2025	Le 29 septembre 2025	<u>Lieu</u> : Administration communale de LIERNEUX Rue du Centre 80, à 4990 LIERNEUX <u>Date de clôture</u> : 29 octobre 2025 <u>Heure de clôture</u> : 11 h	Chaque jour ouvrable de 08h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00 (fermé les mardis et les jeudis après-midi) et le lundi sur rendez-vous jusqu’à 20h00. Un rendez-vous doit être pris au plus tard 24h à l’avance auprès du Service Environnement	Service Environnement Maureen PILAT ou Céline FRIDMAN 080/42.94.58 - 080/42.94.55 urbanisme@lierneux.be	Collège communal de LIERNEUX, Rue du Centre 80, à 4990 LIERNEUX <u>Mail</u> : urbanisme@lierneux.be
MANHAY			<u>Lieu</u> : Administration communale de MANHAY Voie de la Libération 4, à 6960 MANHAY <u>Date de clôture</u> : 29 octobre 2025 <u>Heure de clôture</u> : 11 h	Le lundi et mardi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le jeudi de 09h00 à 12h00, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h, et le samedi de 9h30 à 12h30 sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l’avance auprès du Service environnement	Service environnement Stéphanie HOHEISER 086/45.03.19 shoheiser@manhay.org	Collège communal de MANHAY, Voie de la Libération 4, à 6960 MANHAY <u>Mail</u> : stephanie.hoheiser@manhay.org
VIELSALM			<u>Lieu</u> : Administration communale de VIELSALM Rue de l'Hôtel de Ville 5, à 6690 VIELSALM_ <u>Date de clôture</u> : 29 octobre 2025 <u>Heure de clôture</u> : 11 h	Les lundis, jeudis et vendredis de 08h30 à 12h30, les mardis et mercredis de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l’avance auprès du Service environnement	Service environnement Annick Dethier 080/29.28.13 annick.dethier@vielsalm.be	Collège communal de VIELSALM, Rue de l'Hôtel de Ville 5, à 6690 VIELSALM <u>Mail</u> : annick.dethier@vielsalm.be
HOUFFALIZE			<u>Lieu</u> : Administration communale de HOUFFALIZE Rue de Schaerbeek 1, à 6660 HOUFFALIZE_ <u>Date de clôture</u> : 29 octobre 2025 <u>Heure de clôture</u> : 11 h	Chaque jour ouvrable de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 (attention uniquement sur rendez-vous le mardi matin et le vendredi toute la journée) et le mercredi de 16h30 à 20h00. Les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24h à l’avance auprès du Service urbanisme	Service Urbanisme Fabrice FRAITURE 061/28.00.58 fabrice.fraiture@houffalize.be	Collège Communal d’HOUFFALIZE, Rue de Schaerbeek 1, à 6660 HOUFFALIZE <u>Mail</u> : fabrice.fraiture@houffalize.be

A peine de nullité, les envois par courriers sont datés et signés; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès :

- du demandeur, STORM 49 SRL, Mme Isabelle Krier, 03/210.07.20, info@storm.be, Borsbeeksebrug 22 - 2600 Antwerpen
- du conseiller en environnement ou, à défaut, auprès du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet repris au tableau ci-dessus
- du Fonctionnaire technique compétent sur recours – SPW ARNE – DPA – Cellule Recours, Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes
- du Fonctionnaire délégué compétent sur recours – SPW TLPE – Direction des Juridique, des Recours et du Contentieux – Rue des Brigades d’Irlande, 1 à 5100 Jambes